



Le Délégué académique aux arts et à la culture
à
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement des lycées publics et privés
sous contrat

Délégation académique aux arts et à la culture

Affaire suivie par : Nathalie Berthon

Téléphone : 01.44.62.40.02

Mél : nathalie.berthon@ac-paris.fr

Paris, 30 août 2011

OBJET : Opération Lycéens et apprentis au cinéma en Ile-de-France 2011-2012

**RECTORAT
DE L'ACADEMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITES :**

En Sorbonne
47, rue des Ecoles
75230 Paris cedex 05
Tél : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE :**

94 Avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 40 30 12 72

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement du dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma en Ile-de-France** pour l'année scolaire 2011-2012.

Ce dispositif, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), co-piloté par la Région Ile-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France et le Rectorat de Paris (D.A.A.C), est coordonné par l'association des **Cinémas Indépendants Parisiens (CIP)**.

Mis en place depuis 2003, il a concerné l'année dernière 77 lycées, 355 professeurs et 8 343 élèves.

Associant enseignants et professionnels du cinéma, ce dispositif a pour objectif de faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui leur permette de replacer les œuvres dans leur contexte historique et esthétique, d'en cerner les enjeux et de faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues.

La participation à *Lycéens et apprentis au cinéma* s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe artistique et culturel du projet d'établissement. Le dispositif peut être complété par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels et donne aux équipes pédagogiques la possibilité de mener des actions interdisciplinaires, notamment dans le cadre de l'enseignement transversal d'histoire des arts.

Le dispositif est ouvert à tous les niveaux d'enseignement en lycée (lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, agricole, publics et privés sous contrat).

I. LA PROGRAMMATION :

Toutes les classes inscrites s'engagent à voir tous les films de leur choix en salle de cinéma.

Les projections auront lieu de préférence dans une salle située à proximité du lycée. Le contact sera établi en temps utile par l'association des **Cinémas Indépendants Parisiens**.

Toutes les projections sont précédées d'interventions de professionnels du cinéma.

Chaque lycée participant choisit trois films au minimum sur les cinq proposés.

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Ile-de-France :

A bout de course / Running on Empty (Etats-Unis – 1988 – 1h55 – couleur – VOSTF) de Sidney Lumet

Les demoiselles de Rochefort (France – 1967 – 2h04 – couleur) de Jacques Demy

Le pigeon / I soliti ignoti (Italie – 1958 – 1h51 – noir & blanc – VOSTF) de Mario Monicelli

Persepolis (France – 2007 – 1h35 – couleur et noir & blanc) de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud

Le silence de Lorna (France/Belgique – 2008 – 1h45 – couleur) de Jean-Pierre et Luc Dardenne

Il existe pour chaque film programmé un document d'accompagnement conçu par le CNC, qui sera à la disposition des enseignants aux bureaux des **Cinémas Indépendants Parisiens — 135 rue Saint-Martin - 75004 Paris, à partir du 8 novembre 2011.**

N.B : Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer une personne qui puisse jouer le rôle de **coordinateur**, c'est-à-dire qui sera l'interlocuteur unique des CIP pour l'organisation des séances (qui peut se faire au mieux grâce à la synthèse des contraintes d'emploi du temps des classes inscrites), la diffusion des informations et documents à chaque professeur inscrit au dispositif et les éventuelles difficultés rencontrées.

II. MODALITES FINANCIERES :

Aux termes d'une disposition prise au plan national, il sera demandé aux lycées une participation de 2,50 euros par élève et par film (les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité).

Afin qu'aucun élève ne soit exclu du dispositif pour des raisons économiques, il est demandé aux établissements d'étudier les possibilités d'accorder une aide à certaines familles.

A l'issue des inscriptions, une facture globale sera adressée au service gestionnaire du lycée et le paiement devra être adressé aux **Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris, à réception de facture**, par chèque ou par virement bancaire, **et au plus tard le 31 décembre 2011.**

N.B : Chaque élève et chaque enseignant bénéficient d'une carte individuelle donnant accès à un tarif préférentiel de 5 € dans les salles de cinéma parisiennes partenaires du dispositif.

III. FORMATION CONTINUE LIÉE AU DISPOSITIF :

Les enseignants participant à l'opération **Lycéens et apprentis au cinéma** sont inscrits, au titre de public désigné, à un stage du Plan Académique de Formation. L'inscription au dispositif, avec l'accord du chef d'établissement, entraîne, de facto, l'inscription au stage **(1)**.

Ce stage est organisé en deux temps :

a) Projections et analyses des films :

Lundi 10, mardi 11 et la matinée du mercredi 12 octobre 2011 au cinéma Le Balzac (1 rue Balzac, 75008 Paris, M° Georges V)

b) Formation thématique : **deux journées en janvier 2012**

Il est indispensable qu'au moins un enseignant par classe inscrite ainsi que le coordonnateur du dispositif dans le lycée suivent cette formation qui a pour objectif d'aider les équipes pédagogiques à aborder les films avec leurs élèves quant à l'analyse filmique, l'approche historique et esthétique. Il est en effet indispensable que l'enseignant assure un accompagnement pédagogique des projections, en amont et en aval.

(1) Attention ! Ces journées sont à déduire du quota annuel de cinq jours de formation réservé aux enseignants.

IV. ACCOMPAGNEMENT CULTUREL :

Les **Cinémas Indépendants Parisiens** (CIP) proposent différents types d'accompagnement culturel destiné aux élèves et aux apprentis parisiens :

- des interventions en salle et en classe complétant la découverte des films au programme, grâce à des rencontres et échanges avec des professionnels du cinéma,
- l'immersion dans différents festivals d'Ile-de-France afin d'initier les élèves aux différentes formes cinématographiques,
- des ateliers *Expériences de cinéma* proposant une première expérience de pratique cinématographique.

Toutes ces propositions d'accompagnement culturel sont gratuites, pour les lycées et les CFA participant au dispositif, sur inscription et dans la limite des places disponibles.

V. FICHE D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF :

Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription au dispositif (également disponible sur www.cinep.org) que vous voudrez bien renvoyer **avant le 8 septembre 2011 (date limite de réception)** à la **Coordination Régionale, Cinémas Indépendants Parisiens – Anne BARGAIN - 135 rue Saint-Martin - 75004 PARIS** (anne.bargain@cinep.org / Tél. : 01 44 61 85 53).

Il est rappelé que l'inscription engage à assister, avec toutes les classes inscrites, à la projection de tous les films choisis et qu'il est obligatoire de prévenir la coordination, dans un délai acceptable, en cas de report tout à fait exceptionnel de séance. En outre, les professeurs s'assurent, par leur encadrement, de la bonne conduite des élèves dans les salles de cinéma partenaires (chaque élève s'engage à respecter les lieux et les personnes qui les accueillent, ainsi qu'à ne pas perturber l'attention des camarades spectateurs).

Xavier CHIRON